

Appel de candidatures pour la préparation de la liste d'aptitude au grade de contrôleur des finances publiques de 2ème classe.

Année 2019

Calendrier :

Les candidatures devront être déposées au plus tard le **lundi 10 septembre 2018, délai de rigueur** ;

Les CAPL chargées d'émettre un avis sur les propositions des directions devront être réunies au plus tard pour le **vendredi 16 novembre 2018** ;

Les dossiers de candidature, après avis de la CAPL, devront parvenir à la direction générale (bureau RH-2A/pôle B) pour le **vendredi 23 novembre 2018**.

Résumé :

La liste d'aptitude au grade de contrôleur des finances publiques de 2ème classe établie au titre de l'année 2019 sera élaborée en application des dispositions prévues au 3° de l'article 6 du décret n°2010-982 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et modifiant le décret n° 95-379 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs des impôts et le décret n° 95-381 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs du Trésor public.

Qu'ils aient ou non postulé au titre des listes d'aptitude précédentes, les agents souhaitant faire acte de candidature au titre de l'année 2019 devront **obligatoirement** formaliser leur candidature **dans l'espace RH Agent de SIRHIUS (cf. pas à pas en ligne et joint en annexe)**. La demande écrite ne sera pas acceptée sauf pour les agents ne disposant pas d'un accès SIRHIUS.